

# www.villers-le-lac.fr

# Déclaration d’accessibilité

12 / 07 / 2022

La Mairie de Villers-le-lac s’engage à rendre ce site Internet accessible conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

* Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité (en cours de rédaction) ;
* Publication du plan d’action annuel (en cours de rédaction).

Cette déclaration d’accessibilité s’applique au site [www.villers-le-lac.fr](https://www.villers-le-lac.fr/).

## État de conformité

Le site [www.villers-le-lac.fr](https://www.villers-le-lac.fr/) est en conformité partielle avec [le Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité (RGAA)](https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/) en raison des non-conformités énumérées dans la section « Contenus non accessibles ».

## Résultats des tests

L’audit de conformité réalisé par l’agence [AccessProd](https://www.accessprod.com/) révèle que :

* **64,58% des critères du RGAA version 4.1 sont respectés ;**
* Le taux moyen de conformité du service en ligne s’élève à 79,9%. Il s’agit de la moyenne du score de conformité obtenu sur chacune des pages de l’échantillon.

Ce pourcentage correspond à :

* 17 critères non conformes ;
* 31 critères conformes ;
* 58 critères non applicables.

## Contenus non accessibles

### Non-conformités

* Les images ne sont pas toutes compréhensibles ou correctement ignorées par les technologies d’assistance lorsqu'elles sont décoratives ;
* Les filtres actifs du bloc « En ce moment » et les menus actifs ne sont indiqués que par la couleur ;
* Les rapports de contraste de certains textes et composants d’interface ne sont pas toujours suffisamment élevés ;
* Certains liens ne sont pas explicites et sont mal vocalisés par les technologies d’assistance ;
* Certains scripts doivent être corrigés pour être compatibles avec les technologies d'assistance et à la navigation au clavier ;
* Le code source des pages n’est pas valide et peut poser des problèmes de restitution ;
* Les titres de page ne sont pas pertinents lors des recherches filtrées ou lors d’erreurs de saisie des formulaires ;
* Des balises de structure sont utilisées pour afficher du contenu ;
* Certaines listes d’éléments ne sont pas correctement structurées ;
* Certains liens ne sont pas visibles lorsque les feuilles de style sont désactivées ;
* Les déclarations de couleurs de fond d’élément et de police ne sont pas correctement utilisées ;
* La navigation au clavier n’est pas toujours visible ;
* Certains champs de formulaire n’ont pas d’étiquettes correctement associées ou elles ne sont pas pertinentes ;
* Les zones d’en-tête et de contenu ne sont pas identifiables et ne peuvent donc pas être atteintes ou évitées ;
* Les fichiers en téléchargement ne sont pas tous compatibles avec les technologies d’assistance.

### Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation

### Contenus non soumis à l’obligation d’accessibilité

Certains contenus sont exemptés de l’obligation d’accessibilité et se situent hors champ de l’obligation légale car il s’agit de contenus tiers qui ne sont ni financés ni développés par la Mairie de Villers-le-lac et donc qui ne sont pas sous son contrôle.

Ces contenus sont :

* la carte interactive GoogleMap des associations : l’information est disponible dans la liste adjacente.

## Établissement de cette déclaration d’accessibilité

Cette déclaration a été établie le 12 juillet 2022.

### Technologies utilisées pour la réalisation du site web

* HTML 5
* CSS
* JavaScript

### Agents utilisateurs, technologies d’assistance et outils utilisés pour vérifier l’accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d’écran suivants :

* Firefox 102 et NVDA 2022.1
* Chrome 103 et NVDA 2022.1
* Firefox 102 et JAWS 2022
* Safari 15.5 et VoiceOver (OS 12.4)

### Outils pour évaluer l’accessibilité

Les outils suivants ont été utilisés lors de l’évaluation :

* Color Contrast Analyser
* Outils pour développeurs intégrés aux navigateurs
* Barre Web Developer

### Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

* Page « Accueil »
* Page « Mentions légales »
* Page « Contact »
* Recherche avec le mot-clé "mairie"
* Page « Actualités »
* Gabarit « Actualité »
* Page « Agenda »
* Page « Associations »
* Gabarit « Association »
* Gabarit « Contenu éditorial »
* Page « Bulletins municipaux »

## Retour d’informations et contact

Si vous n’arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site [www.villers-le-lac.fr](https://www.villers-le-lac.fr/) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

* [Envoyer un message via le formulaire de contact](https://www.villers-le-lac.fr/contact/)
* Contacter Mairie de Villers-le-lac 1 Rue Pasteur 25130 Villers-le-Lac

## Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d’accessibilité qui vous empêche d’accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n’avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)

* Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
* Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07